

Rhums Martiniquais Saint-James
Habitation Lassalle
97230 SAINTE MARIE



Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

Partie 0 :

RESUME NON TECHNIQUE

Dossier réalisé par :

Caraïbes Environnement Développement

La Retraite

97122 BAIE MAHAULT

Tél : 05 90 94 65 93 – Fax : 05 90 94 65 59



1 **SOMMAIRE**

1.1 **Table des matières**

1	SOMMAIRE	2
1.1	Table des matières	2
1.2	Tables des illustrations.....	2
2	PRESENTATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE	3
3	SITUATION GEOGRAPHIQUE	5
4	OBJET ET JUSTIFICATIONS DU PROJET.....	6
4.1	Nature et volume des activités.....	6
5	CADRE JURIDIQUE.....	7
5.1	Situation administrative.....	7
5.2	Nomenclature des installations classées.....	7
6	SYNTHESE DE L'ETUDE D'IMPACT	10
7	SYNTHESE DE L'ETUDE DE DANGERS.....	17
7.1	Identification des potentiels de dangers.....	17
7.2	Découpage fonctionnel.....	17
7.3	Résultats de l'Evaluation Préliminaire des Risques.....	18
7.4	Résultats de l'Evaluation Détaillé des Risques.....	19
7.5	Cartographie des zones de risques significatifs	19

1.2 **Tables des illustrations**

<i>Illustration 1 : Présentation administrative du pétitionnaire (source RMSJ).....</i>	<i>3</i>
<i>Illustration 2 : Organigramme de la société RMSJ.....</i>	<i>4</i>
<i>Illustration 3 : Plan de localisation des installations de stockage de la société RMSJ.....</i>	<i>5</i>
<i>Illustration 4 : Nomenclature des ICPE applicable à la société RMSJ.....</i>	<i>9</i>
<i>Illustration 5: Synthèse de l'étude d'impact.....</i>	<i>16</i>
<i>Illustration 6 : Résultat de l'analyse préliminaire des risques.....</i>	<i>18</i>



2 **PRESENTATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE**

Le dossier est présenté par la société RHUMS MARTINIQUAIS SAINT-JAMES (RMSJ) qui sera l'exploitant des installations.

Raison sociale	RHUMS MARTINIQUAIS SAINT-JAMES (RMSJ)
Forme juridique	Société par Actions Simplifiée (SAS)
Adresse du siège social pour le dépôt du présent dossier	Boulevard Despointe 97230 SAINTE MARIE ☎ : 05 96 69 30 02 @ : www.rhum-saintjames.com
Adresse du futur site (objet du présent dossier)	Habitation Lassalle 97230 SAINTE MARIE
Activité	<i>Production de boissons alcooliques distillées (code APE : 1101 Z)</i>
Effectif du siège social	56
Effectif du futur site	Pas d'effectif en permanence
Montant du capital	5 300 000 €
Interlocuteurs	M. Jean-Claude BENOIT - Directeur M. Daniel RAPPAILLE – Directeur Technique Rhums Martiniquais Saint-James

Illustration 1 : Présentation administrative du pétitionnaire (source RMSJ)



L'organigramme de la société RMSJ est présenté ci-après.

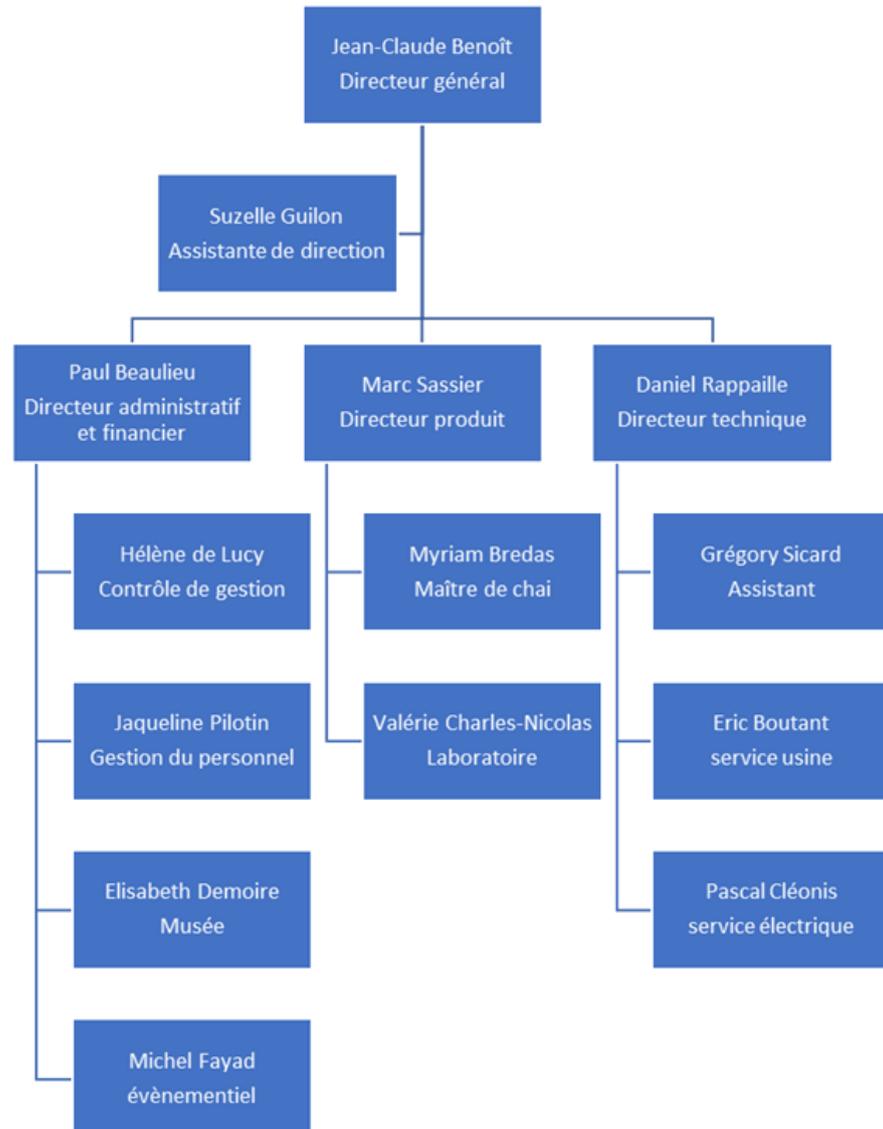


Illustration 2 : Organigramme de la société RMSJ

3 SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le site de la société RMSJ sera localisé à SAINTE-MARIE, en Martinique. Le rayon d'affichage du projet est de 2 kilomètres et s'étend sur la commune de Sainte-Marie.

Les coordonnées GPS du projet sont les suivantes :

- Longitude : 60°59'53.43" Ouest ;
- Latitude : 14°46'33.09" Nord.

La carte ci-après présente la localisation du site ainsi que le rayon d'affichage.



Illustration 3 : Plan de localisation des installations de stockage de la société RMSJ



4 OBJET ET JUSTIFICATIONS DU PROJET

Le présent dossier porte sur une demande d'autorisation environnementale unique pour l'implantation d'un site de stockage de rhum sur la commune de SAINTE-MARIE.

Le présent dossier inclut l'ensemble des prescriptions des différentes législations applicables, et relevant des différents codes.

4.1 Nature et volume des activités

La nature de l'activité est le stockage et le vieillissement de rhum blanc et de rhum vieux.

Le site est actuellement classé à déclaration au titre de la nomenclature des ICPE pour la rubrique n°4755-2b pour une capacité maximale de stockage de **480 m³** de rhum (cf preuve de dépôt n°201600018 du 17/05/16).

La Société RHUMS MARTINIQUAIS SAINT-JAMES (RMSJ) souhaite augmenter ses capacités de stockage de rhum au sein de son site situé à Sainte-Marie, Habitation Lassalle.

Cette augmentation de stockage se matérialisera par la construction de 5 chais et un stockage extérieur, pour un volume total stockée de **3 167,32 m³**.

L'activité au sein du site sera exclusivement le stockage de rhum. Les installations annexes concerneront la défense incendie (réserve, réseau,...), la gestion des éventuelles écoulements (bassins de rétention, réseau,...) et des eaux pluviales.

Aucune fabrication ou production ne sera réalisée au sein du site.

Les horaires de fonctionnement du site seront variables en fonction des besoins. Aucun salarié ne travaillera à plein temps sur le site.



5 CADRE JURIDIQUE

5.1 **Situation administrative**

Le site est actuellement classé à déclaration au titre de la nomenclature des ICPE pour la rubrique n°4755-2b pour une capacité maximale de stockage de 480 m3 de rhum (cf. preuve de dépôt n°201600018 du 17/05/16).

5.2 **Nomenclature des installations classées**

Selon la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement définie dans l'annexe à l'article R. 511-9 de la partie réglementaire du Code de l'Environnement, l'installation est justiciable des rubriques suivantes :



N° de la rubrique	Intitulé de la rubrique « Installations Classées »	Caractéristiques de l'installation	Classement	Rayon d'affichage (km)
4755 -2	<p><i>Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool d'origine agricole extra neutre rectifié, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables.</i></p> <p><i>1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5 000 T.....A</i></p> <p><i>2. Dans les autres cas, et lorsque le titre alcoolimétrique volumique est supérieur à 40 %, la quantité susceptible d'être présente étant :</i></p> <p><i>a) Supérieure ou égale à 500 m3.....A</i></p> <p><i>b) Supérieure ou égale à 50 m3.....DC</i></p>	<p>La quantité stockée sera de 3 167,32 m³ soit environ 2 827 tonnes.</p>	A	2
2910	<p><i>Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771.</i></p> <p><i>A. Lorsque l'installation consomme exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou b)i) de la définition de biomasse ou lorsque la biomasse ou lorsque la biomasse est issue de déchets au sens de l'article L541-4-3 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées par d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes, si la puissance thermique nominale de l'installation est :</i></p> <p><i>1. Supérieure ou égale à 20 MW.....A</i></p> <p><i>2. Supérieure à 2 MW, mais inférieure à 20 MW.....DC</i></p>	<p><u>Situation autorisée :</u></p> <p>La puissance thermique maximale de l'installation est de 600 KW (groupe électrogène).</p>	NC	-



N° de la rubrique	Intitulé de la rubrique « Installations Classées »	Caractéristiques de l'installation	Classement	Rayon d'affichage (km)
4734-2	<p><i>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphtas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. * La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant :</i></p> <p><i>2 - Pour les autres stockages :</i></p> <p><i>a) Supérieure ou égale à 1 000 t (A-2)</i></p> <p><i>b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (E)</i></p> <p><i>c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total (DC)</i></p>	<p><i>Réservoir de gasoil du groupe électrogène : 1500 l</i></p>	NC	-

(**A** : Autorisation, **E** : Enregistrement, **D** : Déclaration, **C** : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L.512-11 du code de l'Environnement ; **NC** : Non Classé)

Illustration 4 : Nomenclature des ICPE applicable à la société RMSJ



6 SYNTHESE DE L'ETUDE D'IMPACT

Le tableau ci-après synthétise les impacts sur l'environnement des activités de la société RMSJ ainsi que les mesures compensatoires qui sont mises en place.



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
Paysage	Construction et Exploitation	Le site projeté est implanté dans une zone rural fortement anthropisée, au sein même de l'Habitation LASSALLE. Les installations seront invisibles depuis la RN1. L'impact visuel sera donc limité voir faible compte tenu de mesure prise par la société RMSJ.	<ul style="list-style-type: none">• Les teintes des bâtiments sont choisies de manière à favoriser leur intégration dans le paysage ;• La voirie sera traitée de façon homogène en aspect et couleur sur l'ensemble du site ;• les abords de l'établissement sont aménagés et maintenus en bon état de propreté ;• Le stockage de rhum est effectué principalement sur des zones dédiées à l'intérieur des bâtiments.
Air	Construction	L'envol de poussières causé par la circulation de véhicules lourds et par les travaux de préparation du site et de terrassement Gaz d'échappement généré par le fonctionnement de véhicules.	<ul style="list-style-type: none">• Un abat-poussières sera épandu sur les aires de circulation et des travaux si nécessaire.• Les aires d'évolution des véhicules (voies de circulation) seront arrosées autant que nécessaire.
	Exploitation	Les sources potentielles de pollution de l'air des installations sont : <ul style="list-style-type: none">• gaz d'échappement• Emissions de poussières diffuses	<ul style="list-style-type: none">• La vitesse de circulation sur le site de RMSJ sera limitée et les engins roulant seront régulièrement entretenus.• Les activités sur le site seront limitées et très ponctuelles (2 aller-retour par semaine).• Les voiries sont maintenues propres afin de minimiser les envols de poussières.• Les engins seront régulièrement entretenus.
Odeurs	Construction et exploitation	Les installations de RMSJ ne sont pas susceptibles de générer des nuisances olfactives.	Sans objet
Eaux	Construction	Aucun changement significatif de la qualité des eaux n'est prévu pendant la période de construction par rapport à la situation actuelle.	<ul style="list-style-type: none">• Les eaux de ruissellement générées lors des pluies s'infiltreront en partie dans le sol. Le reste des eaux de ruissellement seront collectées par le réseau de fossés avant d'être rejeté dans le milieu naturel ;• Les eaux de nettoyage des bétonnières seront évaporées naturellement sur une aire étanche aménagée à cet effet.



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
	Exploitation	<p>Les effluents aqueux qui seront générés par le projet de la société RMSJ seront constitués par :</p> <ul style="list-style-type: none">• les eaux usées domestiques (180 m³/an),• les eaux pluviales de toiture (8 000 m³/an),• les eaux pluviales de carreau (voiries et parking...), (6 353 m³/an).	<ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation du personnel sur la notion de consommation d'eau « nécessaire et suffisante » ;• Aucun rejet d'effluents aqueux issus des zones de stockage ne sera réalisé vers le milieu naturel.• Eaux pluviales de toiture et de carreau recueillies puis envoyées directement vers le milieu naturel;• Eaux usées domestiques récupérées et dirigées vers la fosse septique du site;• Toutes les zones de stockage de rhum seront raccordées à un bassin rétention. Les écoulements accidentels de rhum seront ainsi intégralement récupérés dans le bassin de rétention, puis pompés et traités par la station d'épuration de la distillerie Saint-James.
Sols et sous-sols	Construction	Contamination des sols et du sous-sol par infiltration de produits dangereux	<p>Les mesures de prévention et de protection suivantes seront prises :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'approvisionnement en carburant des véhicules ainsi que l'entretien des engins et des véhicules de chantier seront effectués à l'extérieur du site ;• les produits contaminants provenant des activités normales de chantier seront entreposés dans des contenants adéquats puis transportés et éliminés à l'extérieur du chantier selon les pratiques environnementales en vigueur ;• La manipulation de produits potentiellement contaminants (essence, huiles usées) fera l'objet de mesures de confinement appropriées ;• Un nettoyage régulier des aires de travaux et des autres emplacements sera effectué de manière à débarrasser ces lieux de tout déchet ou décombre provenant des travaux et de toute installation temporaire devenue inutile.• Une quantité suffisante de matières absorbantes ainsi que des récipients étanches bien identifiés, destinés à recevoir les résidus pétroliers et les déchets, seront disponibles en tout temps au chantier.• Dans l'éventualité où un déversement accidentel de produits contaminants survient, le surveillant environnemental du chantier serait immédiatement avisé et les mesures nécessaires pour stopper la fuite et pour confiner et récupérer le produit déversé seraient entreprises sans délai.



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
	Exploitation	<p>Les sources potentielles de pollution du sous-sol sur le site sont :</p> <ul style="list-style-type: none">les épandages accidentels de rhum stockés sur le site ;	<ul style="list-style-type: none">Les zones de stockage et la zone de dépotage de rhum seront raccordées à un bassin rétention. Les écoulements accidentels de rhum seront ainsi intégralement récupérés dans le bassin de rétention, puis pompés et traités par la station d'épuration de la distillerie Saint-James.
Bruits/Vibrations	Construction	<p>Le bruit généré par les travaux pourrait représenter une gêne pour le voisinage.</p>	<ul style="list-style-type: none">La localisation du projet dans une zone rurale et isolée limite fortement l'impact potentiel.Les engins de chantier seront homologués.Les opérations d'aménagement ne seront que temporaires et auront lieu exclusivement en période diurne.Des mesures seront prises en concertation avec la population locale pour atténuer les effets du chantier.
	Exploitation	<p>Les principales sources de pollution sonore sur le site sont :</p> <ul style="list-style-type: none">La circulation des camions (livraison et expéditions, trafic estimé à 4 AR/mois)Le fonctionnement des équipements (engins de manutention et groupes électrogènes)	<ul style="list-style-type: none">Le site sera fermé, le week-end et les jours fériés, ce qui supprime toute émission sonore durant ces périodes plus calmes.les matériels de manutention utilisés seront conformes à la réglementation en vigueur. Leur utilisation sera limitée et très ponctuelle.la limitation de la vitesse des véhicules qui circulent sur le site (consignes) sera également un facteur de réduction des émissions sonores, en plus d'un facteur de sécurité.l'usage des sirènes et des klaxons sera exceptionnel et strictement réservé à la prévention et au signalement d'accidents. En aucun cas ces équipements ne sont considérés comme des moyens de communication interne.
Transports, trafic	Construction	<ul style="list-style-type: none">L'impact le plus significatif résultant de ce chantier est l'augmentation temporaire du trafic routier (exclusivement en journée).	<ul style="list-style-type: none">les horaires de travail correspondent aux créneaux de circulation habituels. Il n'y a pas de trafic le week-end.les camions seront entretenus de manière à limiter l'impact sonore.Mises en place de mesures de contrôle pour réduire au maximum les nuisances liées aux émissions de poussières (aspersion d'eau sur les chemins non bitumés nettoyage des chemins bitumés, nettoyage des roues des camions...).



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
	Exploitation	<ul style="list-style-type: none">• En moyenne 4 allers-retours de camions (livraisons et expédition de rhum) par mois ;• Environ 4 allers-retours par mois dues aux mouvements du personnel et pour les autres origines.	<ul style="list-style-type: none">• l'ensemble des véhicules seront conformes à la réglementation en vigueur de manière à limiter l'impact sonore.• les expéditions et les approvisionnements seront groupés afin de réduire les flux de véhicules générés par les activités du site.• Personnel et chauffeurs : le transport sera assuré par du personnel formé, et l'établissement transmettra aux chauffeurs des procédures et consignes à respecter
Déchets	Construction	<ul style="list-style-type: none">• Augmentation ponctuelle de la production de déchets résultants des opérations de préparation du site et des travaux de construction	<ul style="list-style-type: none">• Des procédures internes définiront les modes de gestion des déchets de chantier, solides ou liquides, et des déblais (collecte, entreposage provisoire, devenir).
	Exploitation	Le fonctionnement des installations ne va pas entrainer la production de déchets, mise à part des déchets banals assimilés à des ordures ménagères.	<ul style="list-style-type: none">• La société disposera de procédures d'exploitation permettant de minimiser de la production des déchets.



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
Répercussions sur l'environnement économique et humain	Construction Exploitation	<ul style="list-style-type: none">• la société RMSJ emploie 56 personnes.• le projet générera des emplois indirects liés à l'intervention de prestataires locaux ou régionaux (construction, BTP, entretien des espaces verts, du matériel, chauffeur de camion, restauration ...).• les effets sur l'habitat sont faibles.• les effets sur le voisinage industriel et commercial sont faibles.• les effets sur les activités de loisir sont inexistantes.• les effets sur la sylviculture sont inexistantes.• les effets sur l'agriculture sont faibles.• les impacts potentiels sur le patrimoine historique sont nuls.• les impacts potentiels sur le patrimoine archéologique sont nuls.	
Effets cumulatifs avec d'autres projets	Construction et Exploitation	les impacts de ce projet concernent principalement la zone immédiate des travaux. Il n'y a donc pas d'effet cumulatif avec d'autres projets.	



Composante environnementale	Période	Impacts de l'installation	Mesures de réduction et compensatoires
Santé	Construction et Exploitation	<p>L'ensemble des émissions susceptibles d'affecter le milieu humain présent aux alentours du site sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">• Eaux usées domestiques,• Eaux pluviales, <p>Toutefois, les risques pour la santé des populations riveraines demeurent faibles car l'unique activité réalisée sur le site sera le stockage et le vieillissement de rhum.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Comme expliqué dans la partie impact sur l'eau, sur les sols et nuisances sonores, toutes les mesures seront prises afin de ne pas impacter les populations et l'environnement.
Energie et ressources naturelles	Construction et Exploitation	<p>Les niveaux de consommation prévus tant pour l'eau que pour l'énergie sont acceptables.</p>	<ul style="list-style-type: none">• La société RMSJ mettra en œuvre autant que possible des équipements peu énergivores.• Les opérations d'entretien et de localisation des défauts au niveau des stockages, et du groupe électrogène seront réalisées par un personnel qualifié et habilité.
hygiène et salubrité	Construction et Exploitation	<p>Le degré d'affectation de l'hygiène et de la salubrité du projet de la société RMSJ est faible.</p>	<ul style="list-style-type: none">• les déchets seront mis dans des contenants adaptés.• Les stockages de rhum seront mis sur rétention conformément à la réglementation.• Les eaux pluviales non polluées seront rejetées directement vers le milieu naturel.• Les eaux usées domestiques seront dirigées vers la fosse septique du site.

Illustration 5: Synthèse de l'étude d'impact



7 SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

L'objectif de l'étude des dangers est d'identifier les risques générés par les installations de la société RMSJ, de les quantifier et de juger de leur acceptabilité. En fonction des résultats, elle permet de définir des mesures de réduction de risque supplémentaires si nécessaire.

L'étude de dangers, construite selon l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005, a pris en compte la probabilité d'occurrence, l'intensité des effets, la gravité des conséquences et la cinétique des accidents.

7.1 Identification des potentiels de dangers

L'identification des potentiels de dangers de cette étude a démontré que :

- Les produits présents sur le site ne présentent pas de potentiels de toxicité ou d'écotoxicité significatifs.
- Les risques liés aux "procédés", sont surtout liés aux caractéristiques intrinsèques des équipements et aux opérations de dépotage.
- Les conclusions de l'analyse de l'accidentologie ont été intégrées à la conception et au mode de gestion des installations de la société.
- Les risques ont été réduits à la source dans le cadre de la réduction des potentiels de dangers.

7.2 Découpage fonctionnel

Le découpage suivant a donc été adopté pour la conduite de l'analyse des risques :

- Système 1 : Installations de stockage de rhum ;
- Système 2 : Installations annexes (local incendie, groupe électrogène,...) ;
- Système 3 : Circulation sur le site.

7.3 Résultats de l'Évaluation Préliminaire des Risques

La finalité de l'EPR est de sélectionner des scénarios d'accident majeur (ou scénarios « critiques ») représentatifs de l'unité qui seront quantifiés et analysés en détail à l'étape suivante.

Le résultat de l'analyse est présenté dans l'illustration suivante :

Probabilité

5					
4					
3	1.2 ; 1.4 ; 1.6 ; 1.8 ; 1.10 ; 1.12 ; 1.14 ; 1.16 ; 1.19		1.1 ; 1.3 ; 1.5 ; 1.7 ; 1.9 ; 1.11 ; 1.13 ; 1.15 ; 1.17		
2	2.1 ; 2.2 ; 2.3 ; 2.4		1.18 ; 3.1		
1					
	1	2	3	4	5

Gravité

Illustration 6 : Résultat de l'analyse préliminaire des risques

Suite à l'évaluation préliminaire des risques, les événements redoutés, situés dans les zones jaunes et rouges de la matrice de sélection ont donné lieu à des scénarios d'accident.

Ils concernent les scénarios relatifs à :

- ✓ l'incendie du chai de vieillissement **E** (événements redoutés 1.1) ;
- ✓ l'incendie du chai de vieillissement **B** (événements redoutés 1.3) ;
- ✓ l'incendie du chai de vieillissement **C** (événements redoutés 1.5) ;
- ✓ l'incendie du chai de vieillissement **1** (événements redoutés 1.7) ;
- ✓ l'incendie du chai de vieillissement **2** (événements redoutés 1.9) ;
- ✓ l'incendie du chai de vieillissement **3** (événements redoutés 1.11) ;
- ✓ l'incendie du chai de vieillissement **4** (événements redoutés 1.13) ;
- ✓ l'incendie du chai de vieillissement **5** (événements redoutés 1.15) ;
- ✓ l'incendie des cuves de stockage extérieures (événements redoutés 1.17) ;



7.4 Résultats de l'Evaluation Détaillé des Risques

L'évaluation préliminaire des risques n'a pas mis en évidence d'accident majeur potentiel, aucun scénario n'est ainsi retenu pour une étude détaillée des risques.

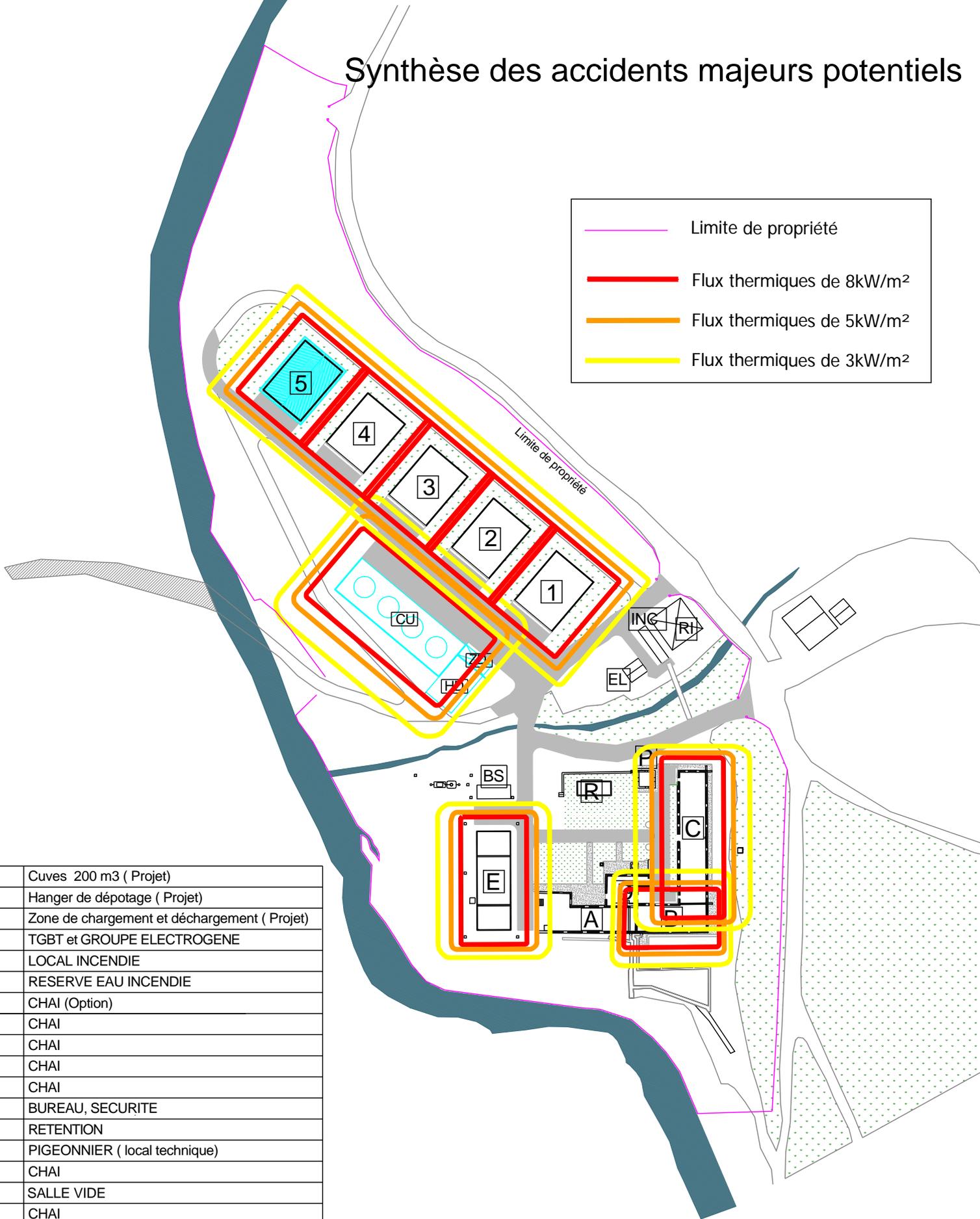
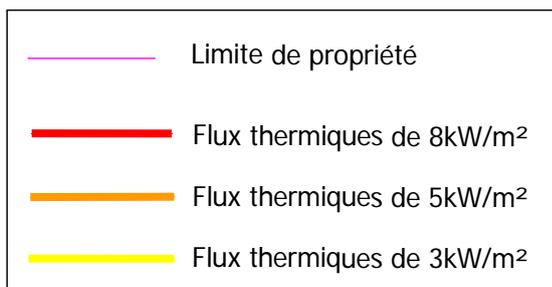
Les modélisations réalisées (annexe 6 – partie 5) ne mettent pas en avant d'accident majeur potentiel, aucun scénario n'est ainsi retenu pour une étude détaillée des risques.

7.5 Cartographie des zones de risques significatifs

La figure ci-après représente la synthèse cartographique des zones d'effets significatifs susceptibles de survenir sur le site de stockage de la société RMSJ.



Synthèse des accidents majeurs potentiels



CU	Cuves 200 m3 (Projet)
HD	Hanger de dépotage (Projet)
ZD	Zone de chargement et déchargement (Projet)
EL	TGBT et GROUPE ELECTROGENE
INC	LOCAL INCENDIE
RI	RESERVE EAU INCENDIE
5	CHAI (Option)
4	CHAI
3	CHAI
2	CHAI
1	CHAI
BS	BUREAU, SECURITE
R	RETENTION
P	PIGEONNIER (local technique)
E	CHAI
D	SALLE VIDE
C	CHAI
B	CHAI
A	SALLE VIDE
Repère	Désignation